

**Commune de SAINT-VICTOR****Séance du 11 janvier 2025**

Le samedi 11 janvier 2025, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour aérien : 9

Pour enfouissement : 2  
Abstention : 0

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents** :

Tanguy ANTRESSANGLE, Axel CABLÉ.

**Objet : Installation de la fibre optique route de Chirol**

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la Fibre optique à l'abonné sur la commune de St-Victor, le Syndicat Ardèche Drôme Numérique a prévu la création d'une infrastructure aérienne de 777 mètres linéaires, sur la voirie route de Chirol (domaine privé de la commune issue de la dissolution de l'association foncière de remembrement de 2018) qui mène au Château de Corsas depuis la RD578 (route de LAMASTRE), composée de 22 poteaux à implanter en bordure de voirie.

Lors de la présentation du projet la commune a demandé à ADN d'envisager l'enfouissement de la ligne dans ce secteur.

En effet, cette réflexion s'est imposée du fait de l'état actuel des murs (certains s'élèvent à près de 8m de haut) en limite de voirie et du passage fréquent de gros véhicules agricoles rendant risqué l'installation des poteaux et menaçant la pérennité de la fibre optique dans ce secteur.

Après une étude complémentaire, ADN propose à la commune de signer une convention pour la création de génie civil d'enfouissement de la fibre optique.

La participation financière demandée à la commune est la suivante :

Initialement, le chiffrage en aérien a été estimé à **11 554,14 €** (pour a plantation de 22 appuis bois).

Le chiffrage du même linéaire en génie-civil s'élève lui à **39 472,26€** (pour 777 mètres linéaires de tranchée mécanisée et l'implantation de chambres de télécommunication).

Le surcout que la commune doit donc prendre en charge est de **27 818,12 €**.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

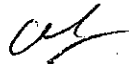
A obtenu :

- Pour l'installation en ligne aérienne : 9 voix ;
- Pour l'installation en enfouissement : 2 voix ;
- Nuls ou blancs : 0 voix.

C'est donc l'installation de la fibre optique en aérien qui est choisie en ayant obtenu la majorité absolue.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL

Le Secrétaire,

Patrick MARGAND

